

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 12 Octobre 2009

### PROCES VERBAL

Les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire le **Lundi 12 Octobre 2009 à 20 H 15**, salle de la Mairie selon l'Ordre du Jour suivant :

- Adoption du Procès Verbal du 24 Septembre 2009
- Secrétaire de séance
- Délibérations diverses :
  - \* Contrat et devis concert
  - \* Tarif entrée concert
  - \* Tarif CLSH
  - \* Avenant assurance CLSH
  - \* Encaissement de chèque
  - \* Tarif cours informatique
  - \* Repas des seniors
  - \* Colis des seniors
  - \* Convention maîtrise d'ouvrage : voie verte
- Courriers divers
- Questions diverses

**Le Maire,**  
**Jean-François FREROT**

\*\*\*\*\*

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, salle de la Mairie le **Lundi 12 Octobre 2009 à 20 H 15** sous la présidence de Monsieur Jean-François FREROT, Maire.

**Sont présents** : Mrs Jean-François FREROT - Jean-Louis CITERNE - Eric DEREGARD - Daniel MICHEL - Claude POTET - Stéphane CHEZE - Gérard DUBOIS - Olivier PETITFRERE - Patrick TRESONNE  
Mmes Patricia D'INNOCENTE - Annick THELIER

**Absents excusés** : Mme Valérie JACQUES qui donne pouvoir à Mr Jean-François FREROT  
Mr Eric FREMEAUX qui donne pouvoir à Mr Daniel MICHEL

**Absents** : Mme Chantal BEAUMIER  
Mr Francis DAUCHY

Monsieur le Maire demande le rajout de plusieurs délibérations :

- Modification délibération du 24/09/2009 : création de postes CLSH
- Avenant à la régie de recettes de la commune de Lumes
- Modification délibération du 24/09/2009 : indemnité de conseil du Trésorier
- Devis impression bulletin annuel

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces délibérations supplémentaires à l'unanimité.

Monsieur le Maire désigne Mr Eric DEREGARD en tant que secrétaire de séance.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 24 SEPTEMBRE 2009**

Chacun des membres présents ayant été destinataire du procès verbal du 24 Septembre 2009, Monsieur le Maire demande s'il donne lieu à des observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents à cette séance.

## **DELIBERATION : AVENANT A LA REGIE DE RECETTES DE LA COMMUNE DE LUMES**

A l'unanimité, les membres présents acceptent l'extension par avenant de la régie communale aux affaires culturelles et modifient l'article 3 de la délibération portant institution de la régie de recettes de la commune prise en date du 09/11/2001 avec le produit communal suivant numéroté 12 : cours informatique pour adulte.

## **DELIBERATION : INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER (Année 2008)**

Après avoir entendu les explications de Mr MICHEL, les membres présents acceptent de modifier le dernier point de la délibération prise en date du 24/09/2009 ainsi qu'il suit : « Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mr MARKEY Alain (pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 22 Septembre 2008) et à Melle WATHY Christiane (pour la période du 23 Septembre 2008 au 31 Décembre 2008).

## **DELIBERATION : DEVIS BULLETIN ANNUEL**

Après avoir entendu les explications de Mr MICHEL, discussion s'engage entre les élus concernant l'imprimerie et les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité les propositions du devis de la Société YAKAPRINT de Charleville-Mézières pour l'impression du bulletin annuel de l'année 2009. Le montant sera facturé du nombre de pages compris entre 40 et 52 pages.

## **DELIBERATION : DEVIS ET CONTRAT : CONCERT DU 24/10/2009**

Après avoir entendu les explications de Mr DEREWARD, les membres présents acceptent à l'unanimité les devis et contrat suivants (non soumis à la TVA) pour le concert qui aura lieu le samedi 24/10/2009 à la salle des fêtes de Lumes et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires :

- Devis de POLY-SONO de Charleville-Mézières d'un montant de 1 400,00 € pour la sonorisation complète
- Devis de SOS France SECURITE de Bogny sur Meuse d'un montant de 530,16 € pour la sécurité de 17 heures à 2 heures
- Contrat de l'Association MUZIKA de Sedan d'un montant de 1 250,00 € pour l'animation

## **DELIBERATION : TARIF ENTREE CONCERT DU 24/10/2009**

Après avoir entendu les explications de Mr DEREWARD, les membres présents acceptent à l'unanimité de porter à 10,00 € le tarif d'entrée au concert du 24/10/2009 à la salle des fêtes de Lumes.

## **DELIBERATION : FIXATION DES TARIFS DU CLSH POUR LES VACANCES DE LA TOUSSAINT 2009**

Mr PETITFRERE indique que le CLSH sera ouvert pendant les vacances de la TOUSSAINT 2009 pour une durée de 7 jours (5 jours la première semaine et 2 la seconde en raison du mercredi 4 novembre 2009 travaillé à la place du vendredi 14 Mai 2010).

Le programme des activités a été étudié et validé en commission des affaires scolaires et périscolaires.

Le séjour comporte une seule journée complète en extérieur (Sortie).

- Les tarifs suivants sont proposés :
- Journée sans sortie : 8 €
  - Journée avec sortie toute la journée : 13 €

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

## **DELIBERATION : CREATION DE POSTES CLSH : VACANCES SCOLAIRES**

Après avoir entendu les explications de Mr PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent, à l'unanimité, de modifier les durées hebdomadaires de la délibération prise en date du 24/09/2009 ainsi qu'il suit :

- De 3 postes d'Adjoint d'Animation du 26 Octobre 2009 au 04 Novembre 2009 pour une durée hebdomadaire de 32 heures.
- De 1 poste d'Adjoint d'Animation du 26 Octobre 2009 au 04 Novembre 2009 pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

## **DELIBERATION : AVENANT ASSURANCE CLSH DE LA TOUSSAINT 2009**

Après avoir entendu les explications de Mr PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- acceptent l'avenant d'extension Responsabilité Civile du CLSH de la Toussaint 2009 (pour la période du 26/10/2009 au 04/11/2009) d'un montant forfaitaire de 117,00 €
- autorisent le Maire à le signer.

## **DELIBERATION : ENCAISSEMENT DE CHEQUE**

Après avoir entendu les explications de Mr MICHEL, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de la Société NEOPOST France de Nanterre pour un montant de 255,75 € correspondant au remboursement d'un trop payé suite à la livraison d'une machine à affranchir défectueuse.

## **DELIBERATION : TARIF COURS INFORMATIQUE**

Après avoir entendu les explications de Mr PETITFRERE, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité, d'organiser des cours informatiques pour adultes une fois par semaine pour débutants et autres et acceptent le principe du règlement suivant : 25,00 € les 10 séances.

## **DELIBERATION : REPAS DES SENIORS**

Après avoir entendu les explications de Mme D'INNOCENTE, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, la proposition de menu de Monsieur Stéphane PONSART, traiteur à Lumes, d'un montant de 25,00 € TTC le menu par personne à l'occasion du repas des seniors du dimanche 22 novembre 2009.

Devons-nous toujours maintenir l'âge actuel pour la participation au repas et la distribution des colis ? Que se passera-t-il dans 10 ou 15 ans ? Mr PETITFRERE se propose d'établir une simulation sur plusieurs années (autant pour le repas que pour le colis).

## **DELIBERATION : COLIS DES SENIORS**

Après avoir entendu les explications de Mme D'INNOCENTE, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis de Saveurs et Champagne de Bazeilles pour le colis des seniors selon le détail suivant :

- 54 colis de 2 personnes pour un montant de 49,20 € TTC le colis
- 70 colis d'1 personne pour un montant de 33,35 € TTC le colis
- 140 ballotins de chocolat pour un montant de 3,00 € TTC le ballotin

## **DELIBERATION : CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : VOIE VERTE**

Après avoir entendu les explications nécessaires, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Lumes (Mandant) et le Conseil Général des Ardennes (mandataire) pour la réalisation d'un itinéraire de randonnée en bord de Meuse sur le chemin de halage, autonome, continu et non motorisé entre Montcy Notre Dame et Mouzon, département de la Meuse (57 km). Cet équipement complètera la Voie Verte Trans-Ardennes déjà ouverte au public jusqu'à GIVET (83 km).

La présente convention a pour objet de confier au Mandataire, qui l'accepte, le soin de réaliser au nom et pour le compte du mandant la mission de maîtrise d'Ouvrage de cette opération conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

## **COURRIERS DIVERS**

- Mr POTET informe les membres présents qu'une convention est proposée par la Caisse d'Épargne afin d'offrir des ouvertures de livret pour les nouveaux nés. Les membres présents souhaitent rester sur l'idée du chèque cadeau à la Poste.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mr CITERNE et Mr POTET relatent leur rendez-vous avec Mr LIBOTTE de l'ONF. Ils ont visité la forêt (12 hectares) qui est exploitée et exploitable. Une coupe de merisiers aura lieu en 2010. Pas de travaux envisagés pour cette année.

Mme THELIER suggère d'installer le marché sur le parking de la mairie car il n'est pas très visible sur la Place Pol Renard. Mr CITERNE indique que l'étude avait déjà été faite mais que cela ne pouvait pas être réalisable pour une question de sécurité.

Elle informe également les membres présents que les enfants des écoles apprennent la Marseillaise pour le 11 novembre.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 35.**

**La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.**

**Le Secrétaire de séance**

**Eric DEREGARD**

**Le Maire,**

**Jean-François FREROT**